



FICHE PROGRAMME

CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTÉ AUTORISATION DE CONDUITE Au sens de la R489



P1/3

OBJECTIF DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de conduire, de charger et de décharger, en sécurité, des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté suivant la réglementation en vigueur (Recommandation R489). Ils seront capables de se situer et d'être acteurs de la prévention des risques.

Le formateur évaluera les connaissances et le savoir-faire, à l'issue de la formation, dans le but de délivrer une attestation de compétence, selon réussite aux épreuves de tests théorique et pratique de la catégorie correspondante, nécessaire au chef d'entreprise afin d'autoriser ses salariés à conduire et utiliser un chariot de manutention automoteur à conducteur porté.

Rappel : « *Tout travailleur amené à utiliser un chariot de manutention automoteurs à conducteur porté doit avoir reçu une formation adéquate (art.R.4323.55 du code du travail) et doit être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur (art.R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 02 décembre 1998* ».

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Identifier les différents acteurs et leurs rôles.
- Connaître la technologie et la stabilité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.
- Exploiter les chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.
- Connaître et appliquer les règles de circulation et de manœuvre applicables aux chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.
- Conduire et utiliser, en sécurité, un chariot de manutention automoteur à conducteur porté.

PUBLIC VISÉ

Toute personne qui est amené, dans le cadre de son travail, à devoir conduire et utiliser des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté pour effectuer ses travaux.

Cette formation rentre dans le champ de développement des compétences des salariés (loi Avenir).

PRÉ REQUIS

- Comprendre la langue française.
- Être âgé, au minimum, de 18 ans.
- Bénéficier d'une aptitude médicale correspondante sans contre-indication.
- Posséder les EPI.

INTERVENANTS

Formateurs professionnels expérimentés justifiant d'une solide expérience dans le domaine.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode pédagogique tournée vers l'apprenant.
- Pédagogie qui combine cours magistraux et pédagogie active en s'appuyant sur l'expérience des apprenants et le développement des compétences.
- Alternance de parties théoriques et parties pratiques
- Méthode participative et active.

	FICHE PROGRAMME	
	CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTÉ AUTORISATION DE CONDUITE Au sens de la R489	
	P2/3	

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses.
 - Communiquer – Rendre compte.
- Les risques liés à la conduite des chariots élévateurs à conducteur porté.
- La connaissance du matériel (terminologie, adéquation matériels).
- Le tableau des charges.
- Les vérifications de prise de poste.
- Les risques de renversement et de basculement.
- Les règles de circulation en sécurité.
- Les règles de chargement et de déchargement de charges (pile, véhicule...)
- Mise en application pratique sur site

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation sommative des acquis théoriques en fin de formation.
- Evaluation formative (tout au long de la formation) des acquis pratiques.

Délivrance, selon réussite aux épreuves évaluatives, d'une attestation de compétences validant les acquis.

MOYENS MATÉRIELS

Pour la partie théorique

- Salle pouvant accueillir les stagiaires.
- Table, chaises, électricité.
- WC.
- Eau potable à disposition des apprenants.

Pour la partie pratique

- Site pratique accessible et conforme à l'utilisation et la conduite des PEMP (au sens de la R486).
- Mise à disposition d'un chariot de manutention automoteurs à conducteur porté de la catégorie correspondante avec documents à jour (VGP, carnet de maintenance...).
- EPI.

DURÉE

- La durée de la formation sera adaptée à l'expérience du stagiaire et au nombre de catégories à passer.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livrets stagiaires, stylo et bloc papiers à chaque apprenant.
- Notices constructeur, référentiel, articles de journaux, recommandation, ED, textes de LEGIFRANCE mis à disposition des apprenants.
- POWER POINT.
- Ordinateur portable, vidéo projecteur, écran de projection.
- Matériels de signalisation...
- Feuilles d'émargement, attestations de présence...

LIEU DE FORMATION

- Formation théorique dans l'entreprise ou sur chantier.
- Formation pratique dans l'entreprise ou sur site.



FICHE PROGRAMME

CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTÉ AUTORISATION DE CONDUITE Au sens de la R489



P2/3

ACTIVITES PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas.
- Démonstrations.
- Analyse de pratique.
- Essais.
- Mises en situation

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ENCADRANT LA FORMATION

Madame ORHON Evelyne (Tél : 06.34.21.58.26).